

CAP PETITE ENFANCE

Diplôme de l'Education Nationale



Formation en 9 mois (sept à juin)

Objectifs

- Acquérir des compétences permettant l'exercice d'une activité professionnelle auprès des enfants de 0 à 6 ans
- Se préparer à l'examen (diplôme de l'éducation nationale)
- Se diplômer dans le secteur de la petite enfance
- Entrer dans la vie professionnelle en tant qu'ASEM, garde d'enfants, animateur de loisirs, aide maternelle en structure d'accueil petite enfance, assistante maternelle agréée (crèche familiale ou à domicile), employée familiale au domicile du particulier, agent d'animation en structures périscolaires.
- Obtenir un niveau de formation permettant la poursuite des études (ex : concours sanitaires et sociaux, concours ATSEM)

Aptitudes souhaitées

- Capacité à travailler en équipe
- Autonomie dans les apprentissages
- Prise d'initiative
- Connaissances, expériences dans le secteur de la petite enfance
- Etre âgé(e) de 18 ans minimum au 31/12 de l'année de l'examen

Parcours en 9 mois

Alternance :

- ▶ **3 modules de formation :**
 - UP1 : Prise en charge de l'enfant au domicile
 - UP2 : Accompagnement éducatif de l'enfant
 - UP3 : Techniques de services à l'utilisateur
- ▶ **+420 h de stage** (obligatoire)

Parcours individualisé

- ▶ Dispense EP₃ pour les titulaires d'un BEP SAP, BAC PRO SAPAT...
- ▶ Dispense EP₁ (assistante maternelle en VAE)
- ▶ Dispense EP₂ (BEP CSS...)

Pédagogie active
Pédagogie par projets
Accompagnement individualisé (suivi des stages et des dossiers professionnels)
Formation professionnalisante et diplômante



**PORTES
OUVERTES**

16 février : 17h-20h

17 février : 9h30-12h30

ET

Samedi 14 avril
9h30-12h30

Contenu de la formation

MODULE

UP1 : Prise en charge de l'enfant au domicile

- Biologie / Nutrition
- Techniques sanitaires
- Sciences médico sociales

UP2 : Accompagnement éducatif de l'enfant

- PSE
- Biologie
- Sciences médico sociales
- Dossier Professionnel

UP3 : Techniques de services à l'usager

- Techniques d'entretien des locaux et du linge
- Techniques culinaires (repas collations)
- Nutrition / Alimentation

Modules transversaux

- PSC1
- Environnement de l'enfant en collectivités : projet d'animation
- Techniques de recherche d'emploi et rencontres de professionnelles
- Examens blancs

Les candidats titulaires de certains diplômes délivrés par le ministère de l'Education Nationale ou par d'autres ministères peuvent obtenir des dispenses d'épreuves professionnelles. S'adresser à notre Centre pour obtenir ces informations.

Les débouchés

Ce diplôme permet une entrée en vie active en tant que :

- Aide-maternelle en école
- Auxiliaire ou agent de crèche
- Animateur petite enfance
- Assistante maternelle en structure collective ou à domicile (agrément)

Ce diplôme permet également d'aller vers la préparation aux concours d'ATSEM ou d'Auxiliaire de puériculture.

Horaires

- 8h30/12h00 et de 13h00/16h30

Frais de formation

Module UP1 : 1 207.50 €

Module UP2 : 1 260 €

Module UP1 + UP2 : 2 205 €

Module UP1 + UP2 + UP3 : 2 551.50 €

Tableau des dispenses sur notre site internet



Modalités d'inscription

Prendre rendez-vous auprès de notre secrétariat 02 40 87 15 12

Responsable formation : Annabelle Vinot Préfontaine – annabelle.vinot@cneap.fr – 02 40 87 15 12

Possibilité de restauration sur place (self – salle de pause) et internat (Lycée Saint Clair site de Derval)

<http://www.lyceesaintclair.fr/blain>

ANNEXE VI
Dispenses d'épreuves du CAP Petite enfance pour les titulaires d'autres diplômes de niveau V

Ministères	Education nationale			Agriculture		Emploi	Santé		Ministère chargé des affaires sociales	
Diplômes Titre Epreuves du CAP petite enfance	BEP Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)	Mention complémentaire Aide à domicile (MCAD)	CAP Assistant technique en milieux familial et collectif (ATMFC)	BEPA Services aux personnes (SAP)	CAPA Services en milieu rural	Assistant de vie aux familles (ADVf)	Diplôme d'Etat d'aide- soignant (DEAS)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (DEAP)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)	Diplôme d'Etat aide- médico psychologique (DEAMP)
EP1 : Prise en charge de l'enfant à domicile										
EP2 : Prise en charge de l'enfant en structures collectives										
EP3 : Technique de services à l'usager										

 Dispense accordée

Les dispenses antérieures pour les titulaires du BEP carrières sanitaires et sociales (dispense de l'unité 2 du CAP petite enfance), du BEP Bioservices dominante ATA, du CAP Employé technique de collectivités, du Bepa services aux personnes, du Capa services en milieu rural, du Capa employé d'entreprise agricole et para agricole spécialité employé familial (dispense de l'unité 3 du CAP petite enfance) demeurent .